

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 31 mars 2023</b>	<b>N° 2023-191</b>

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE  
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53  
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53  
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30  
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32  
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53  
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25  
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 31 mars 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de la Nature	<b><i>N° 2023-191</i></b>

---

**Laboratoire CNRS Passages - Convention de recherche et développement relative au  
Programme européen Life Biodiver'Cit  et R silience ' Cr ation de Zones de  
ressourcement multib n fices ' - D cision - Convention - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO pr sente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme europ en Life Biodiver'Cit  et R silience, Bordeaux m tropole entend d ployer cinq mesures, parmi lesquelles la « cr ation de zones de ressourcement multib n fices » s'inscrit dans l'action 4 (Work Package 4 - WP4) « pollutions lumineuses et sonores ».

Il s'agira dans un premier temps d' valuer le caract re ressour ant de cinq parcs de domanialit  publique   partir d'une grille de caract risation du ressourcement,    laborer. Dans un second temps, il faudra d finir sur chacun des cinq parcs un plan d'actions visant   en am liorer le caract re ressour ant et   produire des outils adapt s de gestion et d'usage (dispositions r glementaires, panneaux de sensibilisation, mise en d fens, chartes d'usages et d'exploitation, ...) visant   en assurer la pr servation.

On  valuera, outre l'effet de la cr ation de ces zones de ressourcement sur le bien  tre des usagers de la m tropole, son impact sur la biodiversit .

Cette mesure relative aux zones de ressourcement  mane du Plan de Pr vention du bruit dans l'environnement adopt  par d lib ration n 2019-827 du 20 d cembre 2019.

Le plan d'actions pr voit la mise en place d'une mesure visant   d finir et pr server des zones de ressourcement sur le territoire m tropolitain. Cette mesure r sulte d'une obligation faite aux autorit s ayant en charge l' laboration de PPBE de pr server les zones calmes, c'est- -dire dont la qualit  de l'environnement sonore est remarquable. Cette mesure va plus loin en  largissant la r flexion   la notion de ressourcement. Ainsi, la dimension sonore restera d terminante, mais d'autres dimensions seront  galement prises en compte pour faire de ces zones   pr server, au-del  de zones calmes, des zones v ritablement ressour antes.

Au titre du PPBE, cette d marche  minemment reproductible sera mise en  uvre sur plusieurs parcs r partis sur tout le territoire de la m tropole.

Les outils seront mis   la disposition des services des collectivit s et de la m tropole concern s, de fa on   leur offrir la possibilit  d' valuer le caract re ressour ant des parcs publics qu'ils exploitent, et de mobiliser les outils adapt s pour en assurer l'am lioration et la pr servation.

Pour mettre en  uvre la mesure, Bordeaux M tropole entend s'appuyer sur une double expertise : l'Agence d'urbanisme se mobilisera, dans le cadre de son programme annuel de

travail 2023 avec Bordeaux métropole, sur l'élaboration d'une grille de caractérisation du ressourcement et, sous réserve d'intégration de ces activités dans son programme de travail 2024, d'outils d'amélioration et de préservation des zones de ressourcement. Le laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales CNRS-Passages travaillera spécifiquement sur la dimension sonore du ressourcement, et notamment sur la qualité des ambiances sonores, par-delà les niveaux de bruit enregistrés.

La présente délibération vise à proposer une Convention de recherche et développement entre Bordeaux métropole et le Laboratoire CNRS-Passages.

## **Le Laboratoire CNRS-Passages**

Le Laboratoire CNRS-Passages est une Unité Mixte de Recherche rattachée au CNRS, aux Universités de Bordeaux Montaigne et de Bordeaux et à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux. Il s'attache, entre autres sujets d'étude, à étudier la qualité de vie dans les espaces ouverts, qu'ils soient urbains, périurbains et paysagers. Les références relatives à ses travaux sont détaillées en ANNEXE 3 – Régime des connaissances antérieures.

## **Objet du travail de recherche et développement**

Le contenu du programme de travail est détaillé en ANNEXE 1 – Programme technique.

**Le Laboratoire CNRS-Passages met au point, sur la base d'expérimentations réalisées dans cinq parcs publics de la métropole, un outil de qualification des ambiances sonores des zones de ressourcement. L'exploitation de cet outil doit permettre d'aboutir à l'identification de quelques critères permettant d'évaluer simplement le caractère ressourçant d'une ambiance sonore. Ces critères seront intégrés dans une grille d'évaluation au service de l'amélioration et de la préservation du ressourcement de l'ensemble des parcs publics sur le territoire métropolitain.**

Pour ce faire, le laboratoire exploite, en l'adaptant au contexte local, une méthode de qualification des ambiances sonores éprouvée sur l'agglomération de Rennes.

La méthodologie afférente se décompose en 4 étapes. Une observation des parcs afin de connaître les lieux dits "de ressourcement" qui vont être étudiés (1), une captation holophonique – c'est-à-dire restituant la spatialisation des composantes sonores - de ces lieux (2), puis une analyse qualitative des enregistrements (3) s'appuyant sur un outil logiciel spécifique (SACSSO) pour implémenter une cartographie qualitative axiale des transects (4).

Pour traiter les enregistrements qui permettront de caractériser la qualité des ambiances sonores, le Laboratoire CNRS-Passages exploite en l'adaptant le logiciel SACSSO, qu'il a mis au point et éprouvé sur l'agglomération nantaise. Il en complète la version existante - notamment au niveau de l'implémentation de sources sonores spécifiques aux espaces paysagers bordelais - en le testant sur les cinq sites expérimentaux de l'agglomération bordelaise (le bois du Burck à Mérignac pourrait être le premier à être étudié, puis 4 autres parcs parmi les sites de projet identifiés dans le programme Life), qui correspondent à de potentielles zones de ressourcement. La technique de captation holophonique sera quant à elle également à faire évoluer, afin de parvenir à une spatialisation fiable de signaux sonores faibles (en comparaison des signaux étudiés en milieu urbain dense) par un choix approprié des capteurs microphoniques et par une technique *ad hoc* de traitement du signal.

## **Plan de financement**

Le budget est détaillé en ANNEXE 2 – Annexe financière.

Le montant du programme de travail s'élève à 160 231 € HT, dont 70 000 € à la charge de

Bordeaux métropole (dépense réalisée dans le cadre du programme Life BiodiverCité et Résilience) et 90 231 € à la charge du Laboratoire CNRS-Passages. Ce dernier bénéficie par ailleurs, pour mener à bien une partie du programme de travail objet de la convention, d'un financement « Make our planet great again » (MOPGA).

Ventilation du budget entre Bordeaux Métropole et le Laboratoire CNRS-Passages.

Bordeaux métropole	70 000 € HT	43,68 %
Laboratoire CNRS-Passages (part d'autofinancement)	90 231 € HT dont 28 500 € HT couverts par un financement MOPGA	56,31 %
<b>TOTAL</b>	<b>160 231 € HT</b>	<b>100,00 %</b>

Les sommes seront versées par Bordeaux métropole selon l'échéancier suivant :

<b>Montant total à verser par Bordeaux Métropole</b>	<b>70 000 €</b>
A la signature de la convention	7 500 €
er Au 1 février 2024	31 250 €
er Au 1 février 2025	31 250 €

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L.123-3 et D.123-2 et suivants du Code de l'éducation définissant les missions de l'Université, notamment la recherche scientifique et technologique,  
**VU** l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
**VU** l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics, notamment l'article 14 alinéa 3,  
**VU** la délibération du conseil de Métropole n°2022-771 du 24 novembre 2022 portant sur la participation de Bordeaux métropole au programme européen life BCR, la délibération du conseil de Métropole n°2019-827 du 20 décembre 2019 portant sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement et son plan d'action 2020 – 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** pour mettre en œuvre la mesure « Définir et préserver des zones de ressourcement » du plan d'actions du PPBE / « Création de Zones de ressourcement multibénéfices » du programme de travail Life Biodiver'Cité et Résilience, il est nécessaire pour Bordeaux Métropole de s'appuyer sur des méthodes de recherche permettant de caractériser la contribution des ambiances sonores au ressourcement,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de recherche et de développement avec le Laboratoire CNRS-Passages relative au Programme européen Life Biodiver'Cité et Résilience « Création de Zones de ressourcement multibénéfices ».

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à d'attribuer une subvention de 70 000 € en faveur du laboratoire de recherche CNRS-Passages sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes en section d'investissement, chapitre 20, article 2031, fonction 76 sur le budget principal des exercices concernés, soit 7 500 € en 2023, 31 250 € en 2024 e 31 250 € en 2025.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 AVRIL 2023</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 AVRIL 2023</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--